

## À TOUS LES CANDITATS INTÉRESSÉS

BAR-LE-DUC, le 23 octobre 2025

LS : EURL THOMAS 05-Actifs corporels - incorporels BDU/JF (65855 Liquidation Judiciaire Simplifiée : 08/08/2025 Suivi par : Julien FLOT jflot@berthelot-mj.eu

Madame, Monsieur, Mon Cher Maître,

Par jugement en date du 8 août 2025, le Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'EURL THOMAS, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L. 644-2 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour le fonds de commerce suivant :

- Lieu d'exploitation : 104 Boulevard de la Rochelle 55000 BAR-LE-DUC
- Activité exercée : L'exploitation d'une boucherie, charcuterie, traiteur
- Effectif: 3

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

## **Geoffroy BERTHELOT**

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

## **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ② 03.29.46.44.55 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

■ www.berthelot-mj.eu

## Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) :

Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire)

: Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.



Actifs composant le fonds de commerce :

#### • Eléments incorporels :

 Droit au bail conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives, ayant commencé à courir à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour se terminer le 31 août 2032, portant sur des locaux situés à BAR-LE-DUC (55000), 104 Boulevard de la Rochelle, moyennant un loyer mensuel actuel de 810,28 €.

L'acquéreur devra s'assurer de prendre connaissance de l'intégralité des dispositions prévues au bail, avec une attention particulière sur la destination commerciale et une éventuelle clause de solidarité inversée.

Il prendra les locaux en l'état, et fera son affaire personnelle, le cas échéant, de leur mise en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il assumera également, de manière générale, l'ensemble des conséquences afférentes à la situation locative.

Une cession isolée du droit au bail peut être envisagée en l'absence d'offre globale sur le fonds. L'acquéreur devra le spécifier expressément dans son offre. Dans ce cas, l'accord exprès du bailleur sera requis.

- Enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés.
- Eléments corporels : Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par la SELARL CAPPELEAERE-PRUNAUX, Commissaires de Justice associés à Bar-le-Duc, à l'exception des bien susceptibles de revendication, qui sont exclus du périmètre de la cession.

L'acquéreur prendra les biens en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de leur mise en conformité au regard de la règlementation applicable en vigueur.

Une vente isolée de ces actifs, de gré à gré, est envisageable, à défaut d'offre globale sur le fonds. L'acquéreur devra le spécifier dans son offre.

Seuls les éléments d'actifs expressément désignés ci-dessus sont susceptibles d'être cédés. Sont notamment exclus les contrats fournisseurs, les contrats de location, les crédits-bails, ect.

En conséquence, l'acquéreur devra, le cas échéant, faire son affaire personnelle de toute éventuelle reprise de ces contrats.

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

## **Geoffroy BERTHELOT**

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

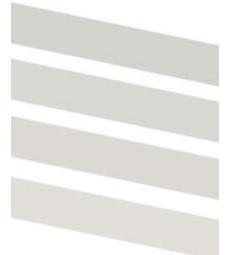
## **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ② 03.29.46.44.55

⊠ bduboc@berthelot-mj.eu

www.berthelot-mj.eu





## MANDATAIRES JUDICIAIRES

## **Geoffroy BERTHELOT**

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**ASSOCIES** 

#### **Dominique MASSELON**

#### **Bérénice DUBOC**

## **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ② 03.29.46.44.55 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

■ www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

## Résultats des trois derniers exercices connus :

✓ Chiffre d'affaires du 21/08/2023 au 31/08/2024 : 365 312 €

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, je vous invite à déposer entre mes mains votre <u>meilleure offre ferme et définitive, dénuée de toute condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à compromettre la réalisation de la cession</u>, avant le :

#### **LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 à 16 HEURES**

à l'adresse suivante :

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES Maître Bérénice DUBOC Mandataire Judiciaire 3 Rue du Cygne 55000 BAR-LE-DUC.

Pour toute demande de visite, merci d'écrire à : jflot@berthelot-mj.eu / bduboc@berthelot-mj.eu.

Pour toute demande de visite, merci d'en faire la demande par écrit.

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 65855)

Pour être recevable, votre offre devra impérativement comprendre les éléments suivants :

1°) MONTANT DE L'OFFRE ...... net vendeur, soit hors droits, frais et honoraires afférents à la cession

Prix global proposé ventilé comme suit :

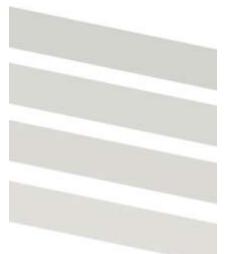
## Éléments incorporels : €

(Droit au bail pour le temps restant à courir des locaux situés à BAR-LE-DUC (55000), 104 Boulevard de la Rochelle, enseigne, nom commercial, clientèle et achalandage y attachés)

#### Éléments corporels : €

(Actifs corporels en pleine propriété, tels qu'inventoriés par la SELARL CAPPELAERE-PRUNAUX, Commissaires de Justice associés).





MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

## **Geoffroy BERTHELOT**

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

Les modalités de règlement du prix devront être précisées, de même que le mode de financement de l'opération et les garanties financières attachées au parfait paiement du prix. En cas de recours à un financement bancaire, les attestations correspondantes devront être fournies.

NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.

NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.

NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irréversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en présence.

2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir

## . Vous, en tant que personne physique

L'état civil complet, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité, une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

OU

. Société "X" représentée par ......

## **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ③ 03.29.46.44.55 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

■ www.berthelot-mj.eu

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait Kbis daté de moins de 3 mois, l'état civil complet et une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

S'il s'agit d'une société à constituer, il convient de préciser l'identité complète des associés et futur dirigeant. Une photocopie de la carte d'identité de chacun devra être jointe à l'offre. L'offre sera alors émise par une personne physique ou morale déjà constituée, avec faculté de substitution au bénéfice de la société à constituer.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne, dont l'acquéreur se porte fort, est possible, à condition d'être expressément prévue dans l'offre.





#### 3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation bancaire justifiant de la disponibilité des fonds pour l'acquisition projetée, ainsi que des attestations concernant l'origine des fonds et d'indépendance (modèles ci-joint), devront accompagner l'offre

Pour mémoire :

# <u>Conformément à l'article L.642-3 du Code de commerce applicable par renvoi de l'article L.642-20 du même code</u> :

« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. ».

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

## Bérénice DUBOC

paloc

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

## **Geoffroy BERTHELOT**

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON** 

**Bérénice DUBOC** 

## **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ② 03.29.46.44.55 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

■ www.berthelot-mj.eu